



FAISONS VIVRE LA CHARTE

en 2013

En 2012, lors de l'Assemblée générale de l'Institut de la protection sociale européenne - Ipse - les mutualités et groupes paritaires de protection sociale adhérents de l'Ipse ont décidé d'adopter la Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

Cette Charte est née de la volonté des entreprises adhérentes de l'Ipse de réaffirmer leur attachement à une conception d'entreprendre basée sur une vision long-terme, la solidarité et l'intérêt collectif, afin de garantir une protection sociale responsable, citoyenne et juste (cf. Pourquoi la Charte européenne des entreprises de la protection sociale ?).

Avec cette Charte, les mutuelles et groupes paritaires adhérents de l'Ipse ont ainsi décidé de :

- **Se rassembler sur des valeurs communes**
- **Réaffirmer la spécificité de leur identité et de leurs activités**
- **S'affirmer comme une alternative crédible et nécessaire aux opérateurs mus par une logique exclusivement marchande.**

Au-delà de ses premiers signataires, l'ambition de l'Ipse est de partager la Charte avec tous les acteurs de la protection sociale en France et dans les autres Etats de l'Union européenne. L'Ipse entend ainsi poursuivre ses actions visant à promouvoir la Charte en sensibilisant de nombreux acteurs tout au long de l'année 2013.

Soucieuse que la Charte ne reste pas une simple déclaration de valeurs, l'Ipse s'engage également à aller plus loin en organisant un événement clé "Bonnes pratiques" à la fin de l'année 2013 qui permettra aux signataires de la Charte d'apporter les preuves concrètes à leurs engagements à travers la présentation de réalisations les différenciant du secteur marchand (plus d'informations prochainement).

Pour que ces principes, ces engagements trouvent un véritable écho en 2013, tant au sein des organismes de protection sociale que des institutions nationales et européennes, l'Ipse a besoin de ses adhérents, de ses partenaires et de tous les acteurs se reconnaissant dans ces valeurs pour porter la Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

RETROUVEZ LES DOCUMENTS

- [La Charte européenne des entreprises de la protection sociale](#)
- [Le texte de présentation "Pourquoi la Charte européenne des entreprises de la protection sociale ?"](#)
- [L'Ipse en quelques mots...](#)



CONTACT IPSE

SIMON LORÉAL
simon.loreal@euroipse.org
TÉL. 01 40 37 71 93
www.euroipse.org